



**MARCHE PUBLIC DE SERVICES
2024-2028**

Passé selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics

Entretien d'ouvrages d'assainissement non collectif

ACTE D'ENGAGEMENT

Maitre d'ouvrage

Communauté de communes Haut Jura Saint-Claude

Partie réservée à l'administration

Marché n°

Montant maximum HT sur la durée totale du marché : 40 000 € HT



Article 1 : Objet du marché

- Prestations d'entretien, comprenant la vidange et / ou le curage des ouvrages de prétraitement et traitement des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude.
- Marché fractionné à bons de commande passé en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés
- Maîtrise d'Ouvrage : Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude.
- Conduite des opérations : SPANC de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- Personnes Responsable du Marché : Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude
- Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de Saint-Claude (Jura).

Article 2 : Engagement du contractant

Je soussigné,

Agissant au nom et pour le compte de :

.....
au capital de :

dont le siège social est à :

.....
immatriculé à l'INSEE sous le n°

et au Registre du Commerce sous le n°

Code NAF :

- après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues dans le règlement de consultation du présent marché

AFFIRME, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ou moi-même ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 43 et 44 du Codes Marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au Code Général des Impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

CERTIFIE sur l'honneur que les prestations seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du Code du Travail.

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des charges et par les documents qui y sont mentionnés, à exécuter la mission d'entretien des ouvrages de



prétraitement des installations d'assainissement non collectif selon les modalités définies par les pièces contractuelles du marché.

M'ENGAGE à intervenir dans un délai de vingt jours ouvrés après réception par mail d'une demande d'intervention programmée (via le « Tableau de Bon de Commande »).

M'ENGAGE à intervenir dans un délai de 24 heures après réception par mail d'une demande d'intervention urgente (via le « Tableau de Bon de Commande »).

et **M'ENGAGE** également à n'accepter aucune autre rétribution de la part d'un tiers au titre de la même mission.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 3 : Conditions financières

3.1 - Montant prévisionnel du marché

Le montant du présent marché à bons de commande est évalué, pour la durée totale du marché à : 40 000 € HT / pour la durée totale du marché

3.2 - Rémunération du titulaire

Une facturation correspondant à chaque bon de commande sera adressée par le prestataire après réalisation des prestations à la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude sur la plateforme **Chorus Pro** dans un délai de 30 (trente) jours.

Chaque facture sera accompagnée de la liste et de la nature détaillée et chiffrée des interventions réalisées. Seules les interventions ayant fait l'objet d'une fiche d'intervention signées par l'usager et remis à la collectivité pourront être rémunérées au prestataire.

La Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude s'engage à régler par virement les factures conformes dans un délai de 30 (trente) jours à partir de la date de réception sur la plateforme **Chorus Pro**.

Les règlements seront effectués sur la base du bordereau des prix unitaires du présent marché et en fonction des quantités réellement réalisées.

Article 4 : Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une période de QUARANTE HUIT (48) MOIS, à compter de la notification.



Article 5 : Paiement

La Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter au crédit du ou des compte(s) suivant(s) (Joindre un RIB ou RIP) :

Compte bancaire au nom de :

Etablissement bancaire :

Code Banque :

Code Guichet :

N° de compte :

Clé R.I.B. :

ENGAGEMENT DU CANDIDAT	
<i>Fait en un seul original</i>	Signature du candidat <i>Porter la mention manuscrite « Lu et Approuvé »</i>
A.....	
Le.....	

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA PRM	
<i>Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement</i>	Signature de la Personne Responsable du Marché
A.....	
Le.....	

DATE D'EFFET DU MARCHE	
<i>Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé</i>	Le..... (date d'apposition de la signature ci-après)
Le..... par le titulaire destinataire	La Personne Responsable du Marché